

Conseil Général - Conférence de presse Déchets - lundi 7 octobre 2013

Tribune : **M. Adolphe Colrat**, *Préfet des Alpes-Maritimes* - **M. Eric Ciotti**, *Président du Conseil Général des Alpes-Maritimes* - **M. Jean-Pierre Leleux**, *Président de la C.A.P.A.P* - **M. Bernard Brochant**, *Maire de Cannes* - **M. Robert Velay**, *Président de la C.C.V.A.* – **M. Thierry Gueguen**, *Vice-président de la C.C.M.A.*

M. Eric Ciotti :

Ce matin, nous répondons à une situation d'urgence. Depuis la fermeture de la décharge de la Glacière, les Alpes-Maritimes se trouvent dans une situation de crise concernant l'élimination des déchets.

1.200.000 tonnes de déchets sont produits dans les Alpes-Maritimes, 450 000 tonnes de déchets sont exportés hors du département, dont :

- 13 % d'ordures ménagères,
 - 39 % d'encombrants ou refus de tri,
 - 22 % de végétaux,
- Le reste (26%) de résidus d'incinération.

Aujourd'hui, notre réponse est une avancée concrète.

Implication du Conseil général :

Adoption du PEDMA (1) le 20/12/2010

Participation à :

- l'installation du centre de valorisation organique (CVO) au Broc (SMED) (2) - **18 M€**.
- d'un centre de stockage (ISDND) (3) à Massouins (sous maîtrise d'ouvrage du SMED) qui ouvrira en 2014 - **3 M€**.

Constat qualitatif :

Le taux de valorisation matières et organiques était de 29 % fin 2011 alors que le Grenelle réclame un taux de 45 % en 2015. *(Et de 35% au 1^{er} janvier 2012 ; note du rédacteur du compte rendu).*

Notre priorité est la prévention et le tri. L'application d'un « principe de précaution des déchets ».

Nous devons augmenter la mobilisation en tenant compte du nouveau paysage institutionnel, issu du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale :

- Création le 10 décembre 2012 de la Communauté d'agglomération des Pays de Lérins regroupant 5 communes (Cannes, Le Cannet, Mandelieu-la Napoule, Mougins, Théoule-sur-Mer)
- Création le 27 mai 2013 de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse regroupant 23 communes

Au 1^{er} janvier 2014, les 2 agglomérations transféreront au SMED leurs compétences :

- Collecte,
- Transport,
- Traitement des déchets,
- Quais de transfert,
- Déchetteries.

Pour la Communauté d'Agglomération des Pays de Lerins (CAPL) : seule Cannes transfèrera sa compétence au SMED, les autres communes continueront d'envoyer leurs déchets à Antibes (Contrat UNIVALOM) (4)

Pour la Communauté d'Agglomération des Pays de Grasse (CAPG) l'ensemble des communes adhéreront au SMED.

Toutes ces communes pourront s'appuyer sur les outils du SMED

Le SMED prend une dimension départementale toutefois sa capacité de traitement est insuffisante :

Solutions :

1. **Nice Côte d'Azur (NCA) va traiter les déchets de la Métropole** à l'Ariane, ce qui dégagera de la capacité au SMED
2. Il faudra créer :
 - **1 nouveau CVO à l'ouest** (recherche de terrain en cours) il s'agira d'un centre d'intérêt départemental sous maîtrise d'ouvrage du SMED, opérationnel **en 2017**
 - **3 centres de compostage** de déchets verts (dont 2 sur l'ouest et 1 sur le centre-est)
 - **1 centre de tri des emballages au centre-est**
 - **1 ISDND** (5)

Le Conseil Général va aider à cette mise en place à hauteur de **300 000 € pendant 5 ans**.

Objectifs :

(Sur la base de : l'extension de Massouins, l'ouverture du Centre d'intérêt départemental sous maîtrise d'ouvrage du SMED, le maintien de la capacité de traitement thermique de Nice et d'Antibes et les cimenteries)

1. diviser la quantité de déchets par deux à partir de 2017

En mettant l'accent sur le tri et la prévention (soutien de l'ADEME (5) pour la prévention)

La prévention permet de réduire la collecte, le tri permet de mieux adapter les flux de déchets aux outils de traitement.

2. arriver à l'autonomie de traitement du département en 2025.

Des opérateurs privés interviennent d'ores et déjà :

- Le PAL de Nice traite 120 000 tonnes/an
- Le centre de tri de Mandelieu va traiter 14 000 t/an
- La Trinité (centre de tri) va traiter 60 000 t/an.

Tout cela fera baisser la pression pour les contribuables de Grasse et de Cannes

Certains exploitants privés seront amenés à une limitation de leurs prétentions en matière de tarifs.

M. Robert Velay :

Le SMED a prouvé qu'un centre de traitement pouvait exister au sein d'une zone d'activités sans nuisance pour ses voisins.

L'adhésion de CAPL (6) et de CAPG (7) au SMED permet de trouver une solution pour les employés du SIVADES (8)

La Métropole va se charger de ses déchets, avec l'entrée de Bonson et de Gillette dans la Métropole, la capacité résiduelle du SMED va augmenter.

Nous garderons un problème l'été avec l'afflux de touristes.

Massouins devrait ouvrir dès 2014. Il reste à faire l'étanchéité qui dépend des conditions météo. 20 à 25 % des résidus du CVO ne sont pas enfouis mais amenés dans les cimenteries (Combustibles Solides de Récupération).

M. Adolphe Colrat : « *Les Bouches du Rhône ferment leur porte* »

Les services de l'Etat se placent, sans état d'âme, auprès du Président du CG.

Il ne s'agit pas d'une affaire de répartition des compétences.

La réponse apportée aujourd'hui est « **partielle et pragmatique** »

Il n'y aura pas de solution sans une vraie solidarité des communes. La bonne échelle est le département. Au-delà des deux communautés d'agglomération, la solution avancée a l'avantage de proposer une vue départementale des choses.

Le sujet est évolutif et il y a l'initiative privée.

Il faut avancer en s'appuyant sur l'étude menée par le Conseil Général. Le sujet doit être abordé avant les élections municipales.

« 2025 est une solution tardive ». « *La solution doit être trouvée avant* »

Questions des journalistes :

1. Quelles économies pour les habitants de Cannes et Grasse ?

M. Robert Velay : 1.5 à 2 M€ d'économies pour les deux interco qui vont passer du statut de client du SMED à celui de membre.

2. Que veut dire extension du SMED, quel tonnage avant et après ?

M. le Préfet : L'extension du Broc sera purement administrative et devrait être validée par moi-même début 2014. Il n'y a pas d'extension physique.

3. Quel calendrier pour les différents sites et quels emplacements ?

M. Eric Ciotti : CVO ouest en 2017 si l'on démarre maintenant. Il n'y aura pas d'évocation d'emplacement pour éviter les blocages.

- 1) PEDMA : Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés
- 2) SMED : Syndicat Mixte d'Élimination des Déchets du Moyen Pays
- 3) ISDND : Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux
- 4) UNIVALOM : Syndicat mixte pour la valorisation des déchets ménagers – CV Énergétique d'Antibes
- 5) ADEME : l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
- 6) SIVADES : Syndicat Mixte de Coopération intercommunale pour la valorisation des déchets du secteur Cannes-Grasse